



AVIS A.1374

**RELATIF À LA MISSION DÉLÉGUÉE CONFIEE À L'AEI EN FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET CIRCUITS COURTS**

ADOPTÉ PAR LE BUREAU DU CESW LE 9 JUILLET 2018

EXPOSE DU DOSSIER

Le 16 mai 2018, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation a sollicité l'avis du CESW sur son rapport d'activités relatif à la mise en œuvre de la mission déléguée en faveur du développement des filières et circuits courts, conformément à ce que prévoit l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2016.

Le 18 juin 2018, Mme LADRIERE, chargée de mission à l'AEI, a exposé aux membres de la Commission « Economie – Politique industrielle » du Conseil les grandes lignes de ce rapport d'activités.

Le document rappelle tout d'abord qu'une politique de soutien aux circuits courts a été initiée au sein de l'ASE, puis de l'AEI, dans le cadre de la mission déléguée « Centre de Référence Circuits courts (2013-2016) ». Fin 2016, le Gouvernement wallon a chargé l'AEI de poursuivre les activités du Centre, au travers d'un plan d'action triennal, en mettant particulièrement l'accent sur les 4 missions suivantes :

- mettre en réseau les acteurs concernés par ce domaine (professionnels de l'encadrement, porteurs de projets, entrepreneurs, ...);
- renforcer l'expertise sur les circuits courts et identifier le rôle et la place des circuits courts dans l'économie locale et régionale;
- partager les bonnes pratiques;
- formuler des recommandations pour contribuer au développement des circuits courts en Wallonie.

Pour mener à bien ces différentes missions, l'AEI a reçu 2 subventions, l'une pour financer le Centre de référence sur une période de 3 ans et l'autre pour financer l'appel à projets.

La suite du rapport est consacrée à la présentation des activités menées par l'AEI ainsi que les résultats engrangés pour chacune d'elles.

AVIS

Le CESW a pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, du rapport d'activités de l'AEI relatif à la mission déléguée pour le développement des filières et circuits courts réalisé pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Il estime qu'il s'agit d'un travail de qualité, riche d'enseignements.

Le Conseil suggère que l'impact économique de la mission soit évalué afin de déterminer combien d'acteurs des différentes filières sont directement concernés. Il plaide également pour que l'on s'inquiète de la pérennité des projets initiés, une fois que les subsides auront pris fin.

Il ressort du rapport, mais également de témoignages de terrain, que l'action de l'AEI a été particulièrement appréciée et qu'elle a permis une meilleure structuration des opérateurs actifs dans les circuits courts ; le CESW s'en réjouit. Il demande que toutes les précautions soient prises pour que le volet « animation » ne soit pas perdu durant le transfert de l'outil vers une structure financière, ce afin d'éviter que le rôle du nouvel intervenant ne se limite à celui d'un simple bailleur de fonds.

Enfin, le Conseil suggère qu'une collaboration étroite avec l'APAQ-W, qui connaît particulièrement bien toutes les filières relevant des circuits courts, soit mise en place.
